



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité, tenue le mercredi 20 mars 2019, à 18h00, à la salle Willie-Cyr du Centre Donald-Thibeault situé au 28 route 138 à Baie-Trinité (Québec) G0H 1A0

Sont présents : MM Serge Lestage, maire suppléant siège n° 4
M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° 1
M. Magella St-Louis, conseiller siège n° 2
M^{me} Nancy Charpentier, conseillère siège n° 3
M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° 5
M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de la municipalité de Baie-Trinité, étant tous présents à la salle des délibérations le 20 mars 2019 à 18 h 00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

Le secrétaire-trésorier M. Frédérick Lee constate le quorum et le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance à 18h18 heures. Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de déposer une offre pour l'achat d'un camion incendie auprès de la communauté Crie de Waskaganish
4. Acceptation du plan d'intervention final pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées
5. Remplacement de la résolution 2019-03-07 dépôt de la liste pour non-paiement de taxes municipales à la MRC de Manicouagan
6. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-03-21 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par madame Line Larouche

QUE les membres du conseil de la municipalité de Baie-Trinité ont accepté de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-03-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Serge Lestage,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-24 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE OFFRE POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ CRIE DE WASKAGANISH

SL FL



ATTENDU QUE le camion incendie de la Municipalité de Baie-Trinité a subi une inspection mécanique les 4 et 5 mars 2019;

ATTENDU QUE le résultat des tests de pompe démontre qu'un investissement majeur doit être effectué sur le camion;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Baie-Trinité constate que les sommes à investir sur son camion autopompe qu'elle possède sont trop importantes compte tenue de l'âge du camion;

ATTENDU QUE la Communauté Crie de Waskaganish) possède une unité qu'elle désire se départir;

ATTENDU QUE ce camion répondrait aux besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Charpentier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité fait une offre à la Communauté Crie de Waskaganish) au montant de 33 000\$ dollars canadiens plus taxes applicables, pour l'achat d'un camion d'incendie GMC Caterpillar 2000 portant le numéro de série 1GDPTC1C1XJ511706;

QUE cette offre est conditionnelle aux exigences suivantes :

1. L'obtention du financement nécessaire auprès d'une institution bancaire ou spécialisée en financement de machinerie et que ce financement soit approuvé par la Commission Municipale du Québec;
2. La prise de possession soit effectuée par des représentants autorisés de la municipalité de Baie-Trinité à Waskaganish.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Baie-Trinité réserve la somme maximale de 10 000\$, à même ses crédits pour les frais de transport (Prix variables du marché aérien), de logement lors de la prise de possession et de vérification mécaniques pour la norme ULC S-515, et ce, pour mener à bien la livraison à Baie-Trinité.

ENFIN, IL EST AUSSI RÉSOLU qu'advenant l'acceptation de l'offre par la Communauté Crie de Waskaganish, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de transfert de propriété applicables.

Il est entendu que cette transaction ne requiert pas l'exigence d'obtenir des soumissions au préalable, le Gouvernement étant un organisme public au sens de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-24 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION FINAL POUR RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES

ATTENDU QUE le Groupe-Conseil TDA a transmis la version finale du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et de chaussées à la Municipalité de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est satisfait du rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Guy Carrier

QUE la Municipalité de Baie-Trinité a pris connaissance et entérine le plan d'intervention N/D : 4189-1 du Groupe-Conseil TDA du plan d'intervention.

SL FL



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-25 REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2019-03-07 « DÉPÔT DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES À LA MRC DE MANICOUAGAN

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante la liste des immeubles pour non-paiement de taxes municipales impayées pour les années 2017, 2018 et 2019, capital et intérêts en date du 20 mars 2019, dont le montant exigible est supérieur à 100\$, conformément à l'article 1022 du Code municipal.

ATTENDU QU'il demeure des comptes de taxes impayées pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE La M.R.C. de Manicouagan procédera à la « vente d'immeubles pour non-paiement des taxes » le jeudi 20 juin 2019 à 10h00, à la M.R.C. de Manicouagan, 768 rue Bossé à Baie-Comeau;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la Municipalité de Baie-Trinité puisse bénéficier de ce service afin de recouvrer les montants qui lui sont dus;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Magella St-Louis

D'APPROUVER la liste des immeubles pour non-paiement de taxes municipales impayées pour les années 2017, 2018 et 2019 capital et intérêts en date du 20 mars 2019 dont le montant exigible est supérieur à 100\$, conformément à l'article 1022 du Code municipal;

DE mandater la MRC de Manicouagan pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes en vertu de la liste jointe à ce procès-verbal;

DE mandater le directeur général monsieur Frédérick Lee à envoyer à la MRC de Manicouagan la liste des immeubles pour non-paiement de taxes municipales impayées pour les années 2017, 2018 et 2019 capital et intérêts en date du 20 mars 2019 dont le montant exigible est supérieur à 100\$.


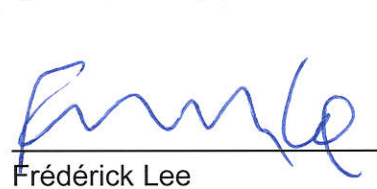
IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette résolution remplace la résolution 2019-03-07 adoptée le 13 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour

2019-03-26 Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Nancy Charpentier, de lever l'assemblée, il est 18h26.

	
Serge Lestage	Frédérick Lee
Maire suppléant	Directeur général et secrétaire-trésorier
Conseiller siège no : 4	

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code Municipal du Québec.


> FL




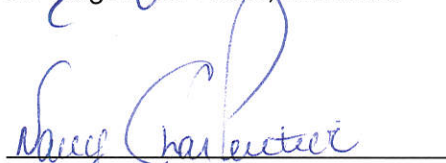
Serge Lestage
Conseiller siège no : 4
Maire suppléant

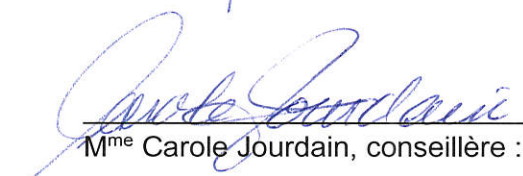
En signant ce procès-verbal, nous reconnaissons avoir renoncé à l'avis de convocation :


MM Serge Lestage, maire suppléant siège n° 4


M. Jean-Guy Carrier, conseiller siège n° 1


M. Magella St-Louis, conseiller siège n° 2


M^{me} Nancy Charpentier, conseillère siège n° 3


M^{me} Carole Jourdain, conseillère : siège n° 5


M^{me} Line Larouche, conseillère : siège n° 6

FL